

28 avril

Loi travail, retrait total

Nous en sommes à plus d'un mois et demi de lutte depuis la première manifestation le 9 mars et la pétition qui avaient lancé le mouvement contre la loi travail.

Des concessions mais pas sur la loi !

Quelques maigres concessions ont été faites par le gouvernement : limitation de certaines dispositions de la loi (référendums limités au temps de travail, rétablissement des 11 heures de repos sauf accord spécifique d'entreprise !), protection supplémentaire des femmes au retour de congé maternité, et en marge du projet de loi, élargissement des bourses et dispositions pour les jeunes scolarisé-es ou sans emploi, mesures annoncées de taxation d'un certain nombre de CDD à soumettre à la négociation Unedic...

Mais aucune qui ne réponde à notre exigence de re-

trait total du projet de loi, porteur de dangers fondamentaux pour le monde du travail, par exemple :

- **Les dispositions qui remettent en cause la hiérarchie des normes**, c'est à dire qui enlèvent les protections de la loi et des conventions collectives. Et qui vont remettre en cause les 35 heures, permettre l'allongement de la durée du travail, plus de modulation horaire et le paiement au rabais des heures supplémentaires, ce qui équivaut à une baisse des salaires.

- **La facilitation des licenciements** collectifs et individuels, économiques ou non.

Nous avons fait beaucoup...

Le mouvement syndical des salarié-es, étudiant-es, lycéen-nes, opposé à cette loi, en appelant à la grève et à manifester **le 28 avril** continue à partager cet objectif. Cette date sera donc une nouvelle occasion de montrer la force de notre mouvement.

Celui-ci a pris des formes variées et il doit aujourd'hui construire une stratégie pour gagner : comment après ces manifestations, rassemblements, grèves, gagner sur notre objectif commun, le retrait total de la loi travail ? La variété des formes de protestation et d'engagement a permis de monter en puissance au fil des semaines :

- **La pétition** au départ du mouvement a donné un écho massif à notre revendication de retrait et a montré les dangers de cette loi.

- **L'intersyndicale** n'a pas varié, elle a continué à donner des perspectives communes de manifestation et de

grève, elle a aussi permis en appelant le samedi 9 avril de faire que des personnes qui ne se mettent pas en grève puissent se retrouver dans la rue.

- Les jeunes qui ont, avec d'autres, appelé à la manifestation du 9 mars ont donné le top des initiatives de rue et ont été rejoints par l'intersyndicale. **La coordination nationale étudiante** depuis propose des journées de manifestation qui sont des relais avec les dates proposées par l'intersyndicale.

- Les **Nuits debout** ont permis dans de nombreuses villes de construire des lieux de rencontres, de débats, d'échange, d'exercice démocratique et de construction de la convergence de luttes.

La lutte pour les droits au travail est le premier acte d'un mouvement social qui dépasse le cadre strict des entreprises.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



Maintenant la question est : comment gagner ?

Aujourd'hui pour aller plus loin, pour gagner le retrait, Solidaires propose de travailler en mobilisant tous nos points d'appui :

- **Assurer avec l'intersyndicale, la coordination étudiante et toutes les autres forces mobilisées aujourd'hui le succès de la journée de grève et de manifestations du 28 avril et lui donner rapidement des perspectives.**

- Cela veut dire en particulier multiplier dans les entreprises et les services les **appels communs, unitaires à la grève, aux débrayages et manifestations.**

- Cela veut dire aussi profiter des espaces que constituent les Nuits debout pour discuter concrètement des **convergences de luttes**, pour que les échanges aient lieu aussi sur les lieux de travail, devant les entreprises. Cela a commencé à Paris notamment dans les discussions des commissions convergence et grève générale et avec les syndicalistes de l'appel On bloque tout.

- La convergence des luttes doit concerner les **négo-ciations Unedic** qui sont l'autre versant de la politique patronale puisqu'il y est envisagé par le gouvernement de revenir sur les droits des chômeurs et chômeuses par la réintroduction de l'indemnisation dégressive et par l'attaque contre le régime des intermittent-es qui se mobilisent aujourd'hui.

- La convergence, c'est aussi continuer à montrer à chacun et chacune les effets néfastes de la loi, **comment elle va toucher les jeunes, comment elle va toucher**

Solidaires écrit au Ministre de l'Intérieur

Depuis le début du mouvement contre « la loi travail », le comportement d'une partie des forces de l'ordre est inadmissible. Il n'est plus seulement question de « bavures » qui seraient isolées et relèveraient d'une dérive de quelques fonctionnaires mais bel et bien de violences policières répétées et se déroulant dans plusieurs villes... De nombreuses vidéos, photos et témoignages de manifestants font état de blessures graves, d'interpellations violentes, d'insultes, de gestes visant à humilier, de menaces, d'arrestations arbitraires, d'atteintes à la liberté de rassemblement. La situation ne fait que s'aggraver manifestations après manifestations. Ces agissements méthodiques aboutissent à une remise en cause des droits les plus fondamentaux, comme celui de manifester... La suite : <http://www.solidaires.org/Courrier-de-Solidaires-au-Ministre-de-l-Interieur-et-appel-publie-dans>

les femmes aussi, victimes de licenciements parce que plus touchées par des politiques discriminatoires, et plus contraintes par les régimes horaires dérogatoires, comment **la fonction publique** elle aussi est concernée .

- Discuter et travailler dans le plus grand nombre possible d'entreprises et secteurs d'un **mouvement de grève assez fort et assez long, reconductible si nécessaire, pour permettre le retrait de la loi**. Ce n'est pas facile car les syndicats et les salarié-es ont été marqué-es par des défaites ces dernières années sur les retraites en particulier. Mais, justement ces expériences doivent nous permettre de lever les obstacles.

Le 3 mai sera le début de la discussion à l'assemblée nationale, il faudra être présent dans le débat public à cette date en ayant accumulé le plus de forces possibles. L'opposition à la loi travail est toujours largement majoritaire dans la population. Le gouvernement ne pourra pas tenir avec des pressions contradictoires du patronat d'un côté et de la rue de l'autre. Si nous ne voulons pas que le parlement s'arroge le droit dans des combinaisons à géométrie variable de décider de nos droits, le mouvement doit encore s'étendre et se renforcer. Une victoire aujourd'hui changerait le paysage social et démocratique dans notre pays.

**Alors, dans la rue le 28 et après
debout et en lutte,
le jour comme la nuit...
jusqu'au retrait !**